

Règlement

Gravel semi nocture (Raid Nature Caffino) 05 Septembre 2026

Rando Gravel organisée par l'amicale laïque Château Thébaud et sa section CAP CAFFINO. Cette première édition se déroulera le 5 Septembre à partir de 18h à pont, Caffino, 44690 Maisdon sur Sèvre, selon la trace GPS fourni. L'arrivée devra être effective avant 22h30.

La participation à l'événement implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant, du présent règlement et de toute consigne qui serait adressée par l'Organisateur aux participants.

La rando Gravel aura une distance de 50 km sans assistance de la part des organisateurs. Sans chrono ni classement, cette rando se veut conviviale et solidaire. Un ravitaillement est prévu à l'arrivée par l'organisation. Bar et crêpes en vente à l'arrivée.

Conditions et modalités d'inscription

- L'inscription se fait uniquement en ligne via le site Raid Caffino : <https://raidcaffino.wordpress.com/>
- Être médicalement apte à faire du vélo.
- L'organisateur a souscrit au profit des participants une assurance Individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive.
- L'inscription est limitée à 99 participants.
- Les Participants doivent être autonomes et gérer la nourriture ainsi que les incidents mécaniques ou physiques qui pourraient survenir.
- En cas d'abandon, les participants doivent être en totale autonomie. Il est demandé d'informer les organisateurs, qui auront transmis des coordonnées à cet effet.
- Une fois l'inscription validée, un e-mail de confirmation sera automatiquement envoyé à chaque participant.

Désinscription et remboursement

En cas de désistement, l'inscription à la rando n'est pas remboursable. En effet, cette inscription est considérée comme un soutien à l'association solidaire.

Annulation de l'Épreuve

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'événement en cas d'intempéries ou pour toutes raisons qui pourraient nuire à la rando

Sécurité et équipement

- ✓ **Les participants respectent le Code de la Route.** Ils doivent en outre rester maîtres de leur vélo et faire attention aux autres participants ainsi qu'aux autres cyclistes et piétons potentiellement présents sur le parcours.

- ✓ **Équipements obligatoires**

▫ **Casque**

- Les cycles doivent être munis **d'un éclairage à l'avant et à l'arrière**, suffisamment puissant pour être visible à 100 mètres devant et à 150 mètres derrière. Cet éclairage doit être solidement fixé. À l'arrière, la diode rouge en fonction clignotante est recommandée. Depuis le 13 avril 2016, cet article R313-25 a donc été modifié et comporte notamment cette partie, applicable aux cyclistes (*les feux et signaux ne peuvent être à intensité variable, sauf ceux des indicateurs de direction, des feux de position arrière, des feux-stops, des feux de brouillard arrière et du signal de détresse*).

Il en résulte que le feu de position arrière d'un vélo peut être clignotant (mais pas celui de l'avant).

Vous pourrez utiliser sans crainte un feu arrière rouge clignotant pour être vu à vélo. Deux atouts, une meilleure visibilité, mais aussi une plus grande autonomie du feu arrière !

Il est fortement recommandé de prévoir le double éclairage avant et arrière, pour pallier une panne et donc à votre sécurité. L'éclairage doit être mis en marche dès la tombée de la nuit et jusqu'au lever du jour, ou dès que la visibilité devient insuffisante,

- Conformément au Code de la Route Français, le port d'un **vêtement de haute visibilité** (norme EN ISO 20471 ou EN 1150) est OBLIGATOIRE pendant les parcours de nuit.

Si votre vêtement de haute visibilité est masqué par un sac à dos, prévoyez un complément afin de vous rendre visible.

- **Tous les participants** devront enregistrer le N° de portable du référent : 06 35 90 76 99

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel dont pourraient être victimes les Participants, survenant du fait du non-respect de ces consignes ou de celles qui pourraient être données avant le départ.

Certificat médical

La rando n'est pas une course, il n'est donc pas nécessaire de fournir un certificat médical.

Droit à l'image

Sauf avis contraire des participants, des photos pourront être prises lors de la rando pour promouvoir l'évènement pendant ou après celle-ci.

Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement **interdit d'abandonner des déchets** (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

Amendement du Règlement

L'Organisateur se réserve le droit d'amender le présent règlement jusqu'au jour de l'évènement. Les participant en seront avertis par mail. Le fichier mis à jour sera également mis à disposition sur le site web <https://raidcaffino.wordpress.com/>